



## COMMUNIQUÉ

---

### **Mise en service commerciale du parc éolien communautaire Témiscouata I**

*Témiscouata-sur-le-Lac (Québec), le 3 décembre 2014* – Boralex inc. (« Boralex ») et la Municipalité régionale de comté (« MRC ») de Témiscouata se réjouissent de la mise en service commerciale des premiers 23,5 MW des Parcs éoliens de Témiscouata, et ce, dans le respect de l'échéancier prévu.

« Le projet éolien communautaire Témiscouata I est un projet porteur à la fois d'un point de vue environnemental et d'un point de vue économique. Jusqu'à présent les deux parcs en construction ont engendré plus de 6 M\$ de retombées économiques directes au Témiscouata ainsi que de nombreuses retombées indirectes» souligne madame Guylaine Sirois, préfet de la MRC de Témiscouata. Elle ajoute: « les parcs éoliens engendreront des revenus stables pour les vingt prochaines années et permettront de soutenir nos municipalités et le développement économique de notre région. »

« Après plusieurs années de travail soutenu des équipes de la MRC et de Boralex, nous sommes fiers que les 10 premières turbines alimentent le réseau d'électricité du Québec avec de l'énergie verte. Cette étape importante maintenant franchie témoigne que nous nous sommes associés, pour notre premier projet communautaire, à des partenaires de qualité et c'est avec beaucoup de confiance que nous poursuivrons notre relation à long terme avec eux pour l'opération et le développement du site » mentionne Patrick Lemaire, président et chef de la direction de Boralex.

Soulignons la contribution essentielle de plusieurs acteurs qui nous ont permis de réaliser la phase communautaire de 23,5 MW des Parcs éoliens de Témiscouata et de respecter la date de mise en service : Hamel Construction, l'entrepreneur responsable de la construction des routes et du réseau collecteur, Electro-Saguenay, l'entrepreneur responsable de la sous-station, Enercon, le turbinier des 10 éoliennes, les élus de la région et un grand nombre d'entreprises locales. Boralex et la MRC de Témiscouata désirent souligner la qualité du travail d'équipe et l'expertise de la main d'œuvre.

Les travaux du parc éolien Témiscouata II, d'une puissance de 51,7 MW, vont également bon train alors que les chemins et les fondations sont complétés selon l'échéancier initial. La mise en service de ces MW supplémentaires est prévue d'ici la fin de 2015.

#### **Faits saillants du projet éolien communautaire Témiscouata I :**

- Plus de 225 000 heures de travail auront été nécessaires pour ériger les 10 turbines Enercon;
- 200 travailleurs impliqués dont 40 % de la région du Bas-Saint-Laurent et du Témiscouata;
- 6 à 8 emplois pour l'opération des Parcs éoliens de Témiscouata I et II;

- 65 M\$ d'investissements, dont 60 % au Québec et 15 M\$ dans la région du Bas-Saint-Laurent et du Témiscouata;
- Plus d'une trentaine d'entreprises locales de région du Bas-Saint-Laurent et du Témiscouata ont participé à la construction.

Pour toute information, vous pouvez consulter le site Internet des Parcs éoliens de Témiscouata : [www.eolientemiscouata.com](http://www.eolientemiscouata.com)

#### **À propos des Parcs éoliens de Témiscouata**

Les Parcs éoliens de Témiscouata, d'une puissance contractée totalisant 75,2 MW, comportent le parc éolien communautaire (Témiscouata I) de 23,5 MW réalisé en partenariat par la MRC de Témiscouata et Boralex, mis en service en décembre 2014, et le projet éolien Témiscouata II de 51,7 MW dont la mise en service est prévue à la fin de 2015.

#### **À propos de la MRC de Témiscouata**

La Municipalité régionale de comté (« MRC ») de Témiscouata est un organisme qui œuvre en aménagement du territoire, en urbanisme, en protection de l'environnement, en développement régional, culturel et sociocommunautaire. Sous la présidence d'un préfet élu au suffrage universel, le conseil de la MRC est composé des maires et mairesses des 19 municipalités de son territoire. Par son action politique, la MRC assure un leadership mobilisateur au service de ses concitoyens et concitoyennes. En plus de se préoccuper de l'organisation physique de son territoire, la MRC s'implique au niveau de nombreux dossiers de développement régional qui ont une incidence directe sur le mieux-être et sur la qualité de vie de sa population.

#### **À propos de Boralex**

Boralex est une société productrice d'électricité vouée au développement et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. À l'heure actuelle, la Société opère une base d'actifs totalisant une puissance installée de plus de 750 MW au Canada, en France et dans le nord-est des États-Unis. De plus, Boralex est engagée, seule ou avec des partenaires canadiens et européen, dans des projets énergétiques en développement représentant plus de 100 MW additionnels qui seront mis en service d'ici la fin 2015. Employant plus de 200 personnes, Boralex se distingue par son expertise diversifiée et sa solide expérience dans quatre types de production d'énergie – éolienne, hydroélectrique, thermique et solaire. Les actions et les débentures convertibles de Boralex se négocient à la Bourse de Toronto sous les symboles BLX et BLX.DB respectivement. Pour de plus amples renseignements, visitez [www.boralex.com](http://www.boralex.com) ou [www.sedar.com](http://www.sedar.com)

#### **Mise en garde à l'égard d'énoncés prospectifs**

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué, incluant celles ayant trait aux résultats et au rendement pour des périodes futures, constituent des déclarations prospectives fondées sur des prévisions actuelles, au sens des lois sur les valeurs mobilières. Boralex tient à préciser que, par leur nature même, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et que ses résultats, ou les mesures qu'elle adopte, pourraient différer significativement de ceux qui sont indiqués ou sous-entendus dans ces déclarations, ou pourraient avoir une incidence sur le degré de réalisation d'une projection particulière. Les principaux facteurs pouvant entraîner une différence significative entre les résultats réels de la Société et les projections ou attentes formulées dans les déclarations prospectives incluent, mais non de façon limitative, l'effet général des conditions économiques, la disponibilité et l'augmentation des prix des matières premières, les fluctuations de diverses devises, les fluctuations des prix de vente d'électricité, la capacité de financement de la Société, les changements négatifs dans les conditions générales du marché et des réglementations affectant son industrie, ainsi que certains autres facteurs énumérés dans les documents déposés par la Société auprès des différentes commissions des valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire de la Société, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet que pourraient avoir, sur ses activités, des transactions, des éléments non récurrents ou d'autres éléments exceptionnels annoncés ou survenant après que ces déclarations soient faites.

Aucune assurance ne peut être donnée quant à la concrétisation des résultats, du rendement ou des réalisations, tels qu'ils sont formulés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Le lecteur est donc prié de ne pas accorder une confiance exagérée à ces déclarations prospectives. À moins de n'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la direction de Boralex n'assume aucune obligation quant à la mise à jour ou à la révision des déclarations prospectives en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou d'autres changements.

***Pour de plus amples renseignements :***

**Médias**

Patricia Lemaire  
Directrice, affaires publiques et communications  
Boralex inc.  
(514) 985-1353  
patricia.lemaire@boralex.com

Caroline Chassé  
Directrice des communications et de la  
culture  
MRC de Témiscouata  
418-899-6725 poste 111  
cchasse@mrctemis.ca

**Investisseurs**

Marc Jasmin  
Directeur, relations investisseurs  
Boralex inc.  
(514) 284-9868  
marc.jasmin@boralex.com